

D.2017.07.05.7.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.7 - Systèmes - Marché M2017-192 d'études conception, fournitures et installations de terminaux portables de contrôle de titres de transport, de verbalisation et de paiement pour les agents Sûreté du réseau de transports publics Tisséo

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Le présent marché public prévoit le remplacement des terminaux de contrôle des agents de la sûreté (vérificateurs) du réseau Tisséo. Ce marché s'inscrit dans une démarche plus globale de modernisation des outils nécessaires à l'exécution des missions de contrôle/vérification par les agents Tisséo pour le contrôle et la verbalisation.

Ce projet porte le nom générique de « projet de mise en œuvre des Terminaux Portables pour la Sûreté (TPS) »

La marché est passé en procédure de dialogue compétitif conformément aux dispositions des articles 75 et 76 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le marché est prévu pour une durée initiale de 2 ans à compter de la notification du marché. Il est renouvelable pour 2 périodes de 1 an.

La Commission d'Appel d'Offres du 27/06/2016 a décidé d'attribuer le marché à la société JIDEEC pour un montant de 371 320,10 € H.T. correspondant à la solution alternative avec variante obligatoire: TPS + imprimante déportée ou intégrée + Mpos + Initialisation course via données SAE.

Concernant la partie à prix unitaires relative à la commande de 120 TPS pour la période initiale, les commandes sont sans minimum et sans maximum.

Les montants correspondants à la commande de TPS supplémentaires seront pour chaque période de reconduction sans minimum et sans maximum.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

* *
*

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2017-192 avec la société JIDEEC ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

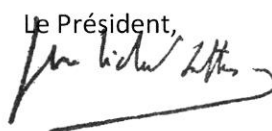
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES